



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VIERZON-SOLOGNE-BERRY

30 JUIN 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures trente,  
Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-quatre juin deux mil vingt-deux  
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de Monsieur  
François DUMON, Président.

**Secrétaire de séance :** Chantal BERGER

**Présents :**

**Commune de Dampierre-en-Graçay**

Henri LETOURNEAU

**Commune de Foëcy**

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET, Stéphane SOUBIE

**Commune de Genouilly**

Sylvie SEGRET-DESCROIX

**Commune de Graçay**

Michel ARCHAMBAULT, Chantal BERTHET

**Commune de Massay**

Jacques PESKINE, Chantal BERGER

**Commune de Méry-sur-Cher**

Amanda GRIMONT

**Commune de Neuvy/Barangeon**

Bernard BAYARD

**Commune de Nohant-en-Graçay**

Jean-Marc PETIT

**Commune de St-Georges-sur-la-Prée**

Jean-Marc DUGUET

**Commune de St-Hilaire-de-Court**

Jany GIBERT

**Commune de St-Laurent**

Fabien MATHIEU

**Commune de St-Outrille**

Alain LEBRANCHU

**Commune de Thénieux**

Delphine PIETU

**Commune de Vierzon**

François DUMON, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Fabien BERNAGOUT, Boris RENE, Hayate DADSI, Jill GAUCHER, Maryvonne ROUX, Corinne OLLIVIER, Sabine MOREVE, Solange MION, Franck MICHOUX, Mélanie CHAUVET, Wendelin KIM, Thibault LHONNEUR, Laurent DESNOUES, Yann GODARD, Pascal LATESSA

**Commune de Vignoux/Barangeon**

Jacques TORU

**Commune de Vouzeron**

Zitony HARKET

**Absents excusés :****Commune de Neuvy/Barangeon**

Marie-Pierre CASSARD pouvoir à Bernard BAYARD

**Commune de Vierzon**

Toufik DRIF pouvoir à Fabien BERNAGOUT

Céline MILLERIOUX pouvoir à Thibault LHONNEUR

Nicolas SANSU pouvoir à François DUMON

Philippe FOURNIE pouvoir à Jill GAUCHER

Cécile CHANGEUX pouvoir à Yann GODARD

**Commune de Vignoux/Barangeon**

Corinne TORCHY pouvoir à Zitony HARKET

Philippe BULTEAU pouvoir à Jacques TORU

Pascale DESGUIN

**Arrivé en cours de séance :** Nicolas SANSU, arrivé à partir du rapport DEL22/127

**Départs en cours de séance :** Mélanie CHAUVET, départ à partir du rapport DEL22/127, et a donné pouvoir à Franck MICHOUX  
Wendelin KIM, départ à partir du rapport DEL22/137 et a donné pouvoir à Djamila KAOUES

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

-----

- DEL22/092** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL22/093** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL22/094** FINANCES - COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY, DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU TOURISME ET CONGRES, DES ZONES D'ACTIVITES, DU SPANC ET DE GEMAPI, DRESSES PAR LE COMPTABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'EXERCICE 2021
- DEL22/095** FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021
- DEL22/096** FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY- BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – EXERCICE 2021
- DEL22/097** FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES - EXERCICE 2021

- DEL22/098 FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE SPANC – EXERCICE 2021**
- DEL22/099 FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE GEMAPI – EXERCICE 2021**
- DEL22/100 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET PRINCIPAL – ABROGATION DE LA DELIBERATION DEL22/027A DU 10 MARS 2022**
- DEL22/101 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES – ABROGATION DE LA DELIBERATION DEL22/029A DU 10 MARS 2022**
- DEL22/102 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2022**
- DEL22/103 FINANCES - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON- SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2022**
- DEL22/104 FINANCES - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2022**
- DEL22/105 FINANCES - BUDGET ANNEXE GEMAPI - COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE BERRY - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2022**
- DEL22/106 APPROBATION DES ACQUISITIONS, CESSIONS ET ANNULATIONS DE CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2021**
- DEL22/107 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GENOUILLY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - ACQUISITION D'UN TRACTEUR**
- DEL22/108 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE GRAÇAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION**
- DEL22/109 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION DE LA CANTINE DES ECOLES**
- DEL22/110 URBANISME – ADOPTION DE DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE SAINT-LAURENT**
- DEL22/111 TOURISME ET CONGRES – TAXE DE SEJOUR AU REEL SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - MISE EN APPLICATION DE LA NOUVELLE STRATEGIE TARIFAIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**
- DEL22/112 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE DAMPIERRE-EN- GRAÇAY**
- DEL22/113 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE GENOUILLY**
- DEL22/114 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE GRAÇAY**
- DEL22/115 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE NOHANT-EN-GRAÇAY**
- DEL22/116 VOIRIE- TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE**

- DEL22/117** VOIRIE -TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT
- DEL22/118** VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-OUTRILLE
- DEL22/119** VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE FOËCY
- DEL22/120** VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE MASSAY
- DEL22/121** VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON
- DEL22/122** VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON
- DEL22/123** VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT
- DEL22/124** VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE VOUZERON
- DEL22/125** VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE THENIOUX
- DEL22/126** GEMAPI – ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE – ADHESIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY – ACCORD DES COLLECTIVITES MEMBRES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
- DEL22/127** GEMAPI – ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE – DEFINITION DES NIVEAUX DE PROTECTIONS ET DES ZONES PROTEGEES DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DU CHER A VIERZON
- DEL22/128** POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL CENTRE-CHER MODIFICATION DES STATUTS
- DEL22/129** ECONOMIE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SARL LA SIESTA
- DEL22/130** ECONOMIE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'EIRL GOUX ANNE-SOPHIE
- DEL22/131** ECONOMIE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SARL L'ARDOISE
- DEL22/132** ECONOMIE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'EURL LE TEMPS POUR SOI
- DEL22/133** PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - REDEVANCES ETE 2022 DES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) A GENOUILLY ET MASSAY
- DEL22/134** ENVIRONNEMNT - RECYDIS : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2021
- DEL22/135** ENVIRONNEMENT - CTSP CENTRE – VEOLIA PROPRETE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ANNEE 2021
- DEL22/136** ENVIRONNEMENT - RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS
- DEL22/137** ENVIRONNEMENT - RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- DEL22/138** APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
- DEL22/139** DISPOSITIF CAMPUS CONNECTE – OCTROI D’UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L’ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DU CENTRE (AG-CNAM-CENTRE)
- DEL22/140** DISPOSITIF CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA FONDATION INSA CENTRE-VAL DE LOIRE
- DEL22/141** BATIMENTS SPORTIFS ET CULTURELS - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A L’A.D.E.S.L.I. (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L’EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L’INDRE) – ANNEES 2022 A 2026
- DEL22/142** FERROVIAIRE - ASSOCIATION RACO (RHONE-ALPES-CENTRE-OCEAN) – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026

QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Président propose la modification de l’ordre du jour, comme suit :**

- **Ajout d’une délibération**

**DEL22/143** LOI « CLIMAT ET RESILIENCE » DU 22 AOUT 2021 - APPLICATION DE L’OBJECTIF ZERO ARTIFICIALISATION NETTE - MOTION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

**Le Conseil communautaire, à l’unanimité, approuve la modification de l’ordre du jour comme mentionné ci-dessus.**

\*\*\*\*\*

**DEL22/092** COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l’article L5211-10,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l’arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

**DP22/028      ECONOMIE – CESSION D'UN TERRAIN AU PARC DE L'AUJONNIERE, RUE MARCEL PAUL A VIERZON (18100) A LA SCI BCBG**

**Il a été décidé :**

- d'approuver la cession par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la SCI BCBG ou à toute personne morale venant s'y substituer, un terrain d'une surface de 5 001m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section BT 249, sise Parc de l'Aujonnière à Vierzon, moyennant le prix de 45 054 € HT, soit 9 € HT le m<sup>2</sup>,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la convention à venir entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SCI BCBG, ou à toute personne morale venant s'y substituer,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer l'acte en la forme authentique de vente à venir ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

**DP22/029      CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU LOCAL DIT « LABORATOIRE DE PASSAGE » ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ENTREPRISE SWEETMOM.**

**Il a été décidé :**

- de conclure la convention d'occupation temporaire du local dit « laboratoire de passage » entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'entreprise SWEETMOM moyennant un loyer calculé et payé mensuellement en fonction de l'occupation des lieux durant le mois en cours, établi sur la base de 16 € HT ( seize euros hors taxes) la demi-journée et 30 € HT (trente euros hors taxes) la journée payable à échéance du mois en cours et par tout moyen, sur présentation d'un avis des sommes à payer, prenant effet au 15 mars 2022 et ayant pour échéance le 14 mars 2023,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer ladite convention d'occupation temporaire et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette correspondante au budget de l'exercice.

**DP22/030      MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR ET DE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – CHOIX DU PRESTATAIRE.**

**Il a été décidé :**

- d'attribuer le marché au bureau d'études ADRIAL CONSEIL – 12 bis rue d'Enfer – 77130 VILLE-SAINT-JACQUES pour un montant total de 41 400 € HT, soit 49 680 € TTC et se décomposant ainsi :

Tranche ferme :            30 846 € HT, soit 37 015,20 € TTC

Tranche optionnelle 1 : 10 554 € HT, soit 12 664,80 € TTC

- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DP22/031      TOURISME ET CONGRES – CREATION DE LA REGIE DE RECETTES DE L'OFFICE DE TOURISME–  
MODIFICATION DE LA DECISION DE PRESIDENT N° DP20/060 DU 30 JUILLET 2020**

**Il a été décidé :**

- de modifier la Décision de Président n° DP20/060 du 30 juillet 2020 créant la régie de recettes de l'Office de Tourisme de Vierzon,
- de modifier l'article 4 « encaisse des produits » de la Décision de Président DP20/060 du 30 juillet 2020 en y ajoutant la vente des produits mentionnés ci-dessous,
  - Un dépôt-vente est mis en place pour les produits listés ci-dessous :
    - Librairie, papeterie, multimédia,
    - Porcelaine, vaisselle,
    - Coffret cadeaux,
    - Artisanat,
    - Objets décoratifs,
    - Textile,
    - Cosmétique,
    - Modèles réduits.

Ces recettes sont imputées à l'article 7588 du plan comptable en vigueur.

- de modifier l'article 5 « mode recouvrement » de la Décision de Président DP20/060 du 30 juillet 2020 en y ajoutant :
  - Chèque cadeau OCAV (Office de Commerce et de l'Artisanat de Vierzon).
- de modifier l'article 6

**Article 6 :**

Le compte de dépôt de fonds, au nom du régisseur ès qualité auprès du comptable du Service de GESTION Comptable de Vierzon, utilisé sera celui existant au nom de la régie de recettes de l'Office de Tourisme de Vierzon, créé par la Décision de Président n° DP 19/13 du 17 janvier 2013.

**DP22/032      TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE  
VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME -  
TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 21 MARS 2022**

**Il a été décidé :**

- d'intégrer de nouveaux produits en provenance des producteurs ci-après :
  - Ouche Nanon
  - Mercier
  - Miss M
  - Les Butineuses du Coin
  - La Cognette
  - Cocoripop
  - Cartothèque
  - Alexandra diffusion
  - Styl' de Com

- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 21 mars 2022,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget annexe Tourisme et Congrès.

**DP22/033      PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – ACHAT D'UN LOGICIEL GESTION ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT) – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF 18 (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER)**

**Il a été décidé :**

- d'acquérir le logiciel de gestion DOMINO'Web 2 + Portail Familles V2
- d'approuver le plan de financement de l'opération défini ci-dessus,
- de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales du Cher pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 10 872 €, soit 80 % du montant de la dépense HT,
- de signer ou d'autoriser la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse à signer tous les actes nécessaires à cette opération,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

**DP22/034      TOURISME ET CONGRES - ORGANISATION DU MARCHÉ GOURMAND ANIME DU DIMANCHE 3 AVRIL 2022 DANS LE PARC DE L'ETANG DE M. GENTIL IMPLANTE SUR LE SITE DE LA MAISON DE L'EAU**

-

**Il a été décidé :**

- d'organiser un Marché Gourmand Animé le dimanche 3 avril 2022 dans le parc de l'Etang de M. Gentil implanté sur le Site de la Maison de l'Eau, à Neuvy-sur-Barangeon,
- de fixer la participation financière des exposants à 10 €,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à Vélo à signer tous les actes nécessaires à la bonne organisation du Marché Gourmand Animé,
- d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget Tourisme et Congrès

**DP22/035      TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ORGANISATION D'UN MARCHÉ GOURMAND ANIME A L'ETANG DU PARC DE L'ETANG DE M. GENTIL LE DIMANCHE 3 AVRIL 2022 - SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ARMB (Association Radio Modéliste Berruyère)**

**Il a été décidé :**

- de retenir l'offre de l'ARMB (Association Radio Modéliste Berruyère) pour une démonstration ayant pour but de faciliter et vulgariser la construction et le pilotage des modèles réduits, et ce titre gratuit, le dimanche 3 avril 2022 au Parc de l'Etang de M. Gentil implanté sur le Site de la Maison de l'Eau à Neuvy-sur-Barangeon dans le cadre de l'organisation d'un Marché Gourmand Animé,
- d'approuver la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'ARMB (Association Radio Modéliste Berruyère) définissant les modalités d'intervention,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à Vélo ladite convention ainsi que tout document y afférent.

**DP22/036      MARCHE DE FOURNITURE ET POSE DE SIGNALÉTIQUE DANS LE CADRE DU CANAL A VELO – CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Il a été décidé :**

- d'attribuer le marché à la société SAS AXIMUM –15 rue du Pont aux oies – 37200 TOURS pour un montant total de 84 948 € HT, soit 101 937,60 € TTC prenant effet à compter de sa date de notification,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget.

**DP22/037      DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – LOCATION DE LOCAUX SIS 86 RUE DU BAS BOURG A GENOUILLY – BAIL PROFESSIONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LE DOCTEUR FLORENTINA ENEE**

**Il a été décidé :**

- d'approuver le bail professionnel entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et le Docteur Florentina ENEE pour les locaux d'une superficie de 45,29 m<sup>2</sup> au sein des anciens locaux du RAMPE au centre multi-accueil à Genouilly sis 86 rue du bas Bourg, moyennant un loyer d'un montant total mensuel de 208,33 HT soit 250 € TTC prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2022 et ayant pour échéance le 31 mars 2034,
- de signer le bail professionnel ci-annexé, et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

**DP22/038      GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE MONO-ATTRIBUTAIRE POUR LA FOURNITURE DE CONTENANTS POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS**

**Il a été décidé :**

- d'attribuer l'accord-cadre, conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification et reconductible tacitement, par période annuelle, pour une durée maximum de 4 ans, aux entreprises suivantes :

**Lot n°1 - fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif ainsi que des pièces détachées associées :**

CONTENUR SL, 3 rue de la Claire, 69009 LYON pour un montant annuel estimé à 43 805,30 € HT, soit 52 566,36 € TTC,

**Lot n°2 : fourniture de conteneurs bio-seaux et de composteurs pour la collecte des biodéchets ainsi que des pièces détachées associées :**

SULO France SAS, 3 rue Garibaldi – CS 20006 – 69800 SAINT PRIEST CEDEX, pour un montant annuel estimé à 7 501 € HT, soit 9 001,20 € TTC,

**Lot n°3 (avec la variante) : fourniture de colonnes aériennes pour la collecte du verre ainsi que des pièces détachées associées :**

SULO France SAS, 3 rue Garibaldi – CS 20006 – 69800 SAINT PRIEST CEDEX, pour un

montant annuel estimé à 17 172,80 € HT, soit 20 607,36 € TTC,

**Lot n°4 : fourniture, pose et mise en service de colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et du verre, ainsi que des pièces détachées associées, comprenant la prestation supplémentaire éventuelle n°2 : thermocollage pour colonne enterrée :**

ASTECH, ZA Plaine d'Alsace, 7 Avenue de l'Europe, 68190 ENSISHEIM, pour un montant annuel estimé à 84 204 € HT, soit 101 044,80 € TTC,

**Lot n°5 : fourniture de pièces détachées pour conteneurs de marque « ESE » (ou équivalent compatible) déjà présents sur le parc de la collectivité :**

ESE France SAS, 42 rue Paul Sabatier, 71530 CRISSEY, pour un montant annuel estimé à 8 083,70 € HT, soit 4 900,44 € TTC,

**Lot n°6 : fourniture de pièces détachées pour conteneurs de marque « SULO » (ou équivalent compatible) déjà présents sur le parc de la collectivité :**

SULO France SAS, 3 rue Garibaldi – CS 20006 – 69800 SAINT PRIEST CEDEX, pour un montant annuel estimé à 2 416 € HT, soit 2 899,20 € TTC,

- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'accord-cadre, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

**DP22/039 ECONOMIE – CESSION D'UN TERRAIN AU PARC DE L'AUJONNIERE, RUE MARCEL PAUL A VIERZON A LA SCI DALBOU**

**Il a été décidé :**

- d'approuver la cession par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la SCI DALBOU ou à toute personne morale venant s'y substituer, un terrain d'une surface de 4 375m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section BT 260, sise Parc de l'Aujonnière à Vierzon, moyennant le prix de 43 750 € HT, soit 10€ HT le m<sup>2</sup>,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer l'acte en la forme authentique de vente à venir ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

**DP22/040 TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MESDAMES BESSE NATHALIE ET RAMAT EVELYNE, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE PHOTOGRAPHIES LAND ART.**

**Il a été décidé :**

- d'autoriser Mesdames BESSE Nathalie et RAMAT Evelyne à exposer leurs œuvres dans la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau, pour la période du 4 mai 2022 au 2 juillet 2022, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Mesdames BESSE Nathalie et RAMAT Evelyne, pour la période du 4 mai 2022 au 2 juillet 2022,

- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et du Canal de Berry à signer ladite convention et tous actes y afférents.

**DP22/041      TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME RIZZO WILMA, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE PEINTURES A L'HUILE**

**Il a été décidé :**

- d'autoriser Madame RIZZO Wilma, à exposer les œuvres dans la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau, pour la période du 5 juillet 2022 au 31 août 2022, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Madame RIZZO Wilma, pour la période du 5 juillet 2022 au 31 août 2022,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et du Canal de Berry à signer ladite convention et tous actes y afférents.

**DP22/042      TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MADAME DESAGES ARMELLE, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE PEINTURES A L'HUILE ET AUX PASTELS**

**Il a été décidé :**

- d'autoriser Madame DESAGES Armelle, à exposer les œuvres dans la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 29 octobre 2022, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Madame DESAGES Armelle, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 29 octobre 2022,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et du Canal de Berry à vélo à signer ladite convention et tous actes y afférents.

**DP22/043      BATIMENTS ADMINISTRATIFS, SPORTIFS ET CULTURELS - MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU GYMNASE HENRI BEAUFOL A GRAÇAY – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE – BERRY ET L'EHPAD CONSTANCE DE DURBOIS A GRAÇAY**

**Il a été décidé :**

- de mettre le gymnase Henri Beaufol à disposition à titre gracieux de l'EHPAD Constance de DURBOIS, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année,
- d'approuver les termes de la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol jointe en annexe,
- de signer ou d'autoriser le Conseiller communautaire, délégué chargé des Bâtiments administratifs, sportifs, culturels, la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'EHPAD Constance de DURBOIS, ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.

**DP22/044      ACCORD-CADRE DE SERVICES SOCIAUX ET D'INSERTION – MARCHÉ SUBSEQUENT N°5 – CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Il a été décidé :**

- d'attribuer le marché subséquent n°5 à l'association C2S SERVICES pour un montant de 231,20 € net de taxe,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché subséquent, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DP22/045      PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE PARTIE DU BATIMENT DU CENTRE DE LOISIRS A GENOUILLY PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE GENOUILLY POUR ACCUEILLIR UNE CLASSE PENDANT LA DUREE DES TRAVAUX DE L'ECOLE MATERNELLE**

**Il a été décidé :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'une partie du bâtiment du centre de loisirs à Genouilly (une salle d'activité située au 1<sup>er</sup> étage, la salle de sieste, l'espace cuisine et un sanitaire en rez-de-chaussée, ainsi que l'espace extérieur et les jeux) pour y accueillir une classe à compter du 7 avril 2022 et pendant toute la période des travaux de rénovation des locaux de l'école maternelle, et ce à titre gracieux,
- de signer ou d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

**DP22/046      ECONOMIE - PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – MISSION D'INGENIERIE – INVENTAIRES ORNITHOLOGIQUES ET DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION – CONTRAT AVEC LA SOCIETE THEMA ENVIRONNEMENT**

**Il a été décidé :**

- de confier à la Société THEMA ENVIRONNEMENT, la mission d'ingénierie pour procéder à des études ornithologiques complémentaires et de formaliser un dossier de demande dérogation sur le Parc Technologique de Sologne, pour un montant de 7062,50 € HT soit 8475 € TTC,
- de signer le contrat entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société THEMA ENVIRONNEMENT et tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

**DP22/047      ACCORD-CADRE DE SERVICES SOCIAUX ET D'INSERTION – MARCHÉ SUBSEQUENT N°6 – CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Il a été décidé :**

- d'attribuer le marché subséquent n°6 à l'association C2S SERVICES pour un montant de 367,74 € net de taxe,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché subséquent, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DP22/048 TRAVAUX DE VOIRIE ET DE REPARATION DES CHAUSSEES DES VOIRIES RURALES – PROGRAMME 2022 – 1ERE PHASE – MARCHE SUBSEQUENT N°10 - CHOIX DU PRESTATAIRE.**

**Il a été décidé :**

- d'attribuer le marché subséquent n°10 à la Société SETEC pour un montant de 181 738,67 € HT soit 218 086,41 € TTC et se décomposant ainsi :

|   |                |
|---|----------------|
| 1/ Commune de Saint-Georges-sur-la-Prée | 43 274,76 € TT |
| 2/ Commune de Graçay :                  | 35 994,34 € TT |
| 3/ Commune de Saint-Hilaire-de Court :  | 12 599,10 € TT |
| 4/ Commune de Genouilly :               | 34 311,20 € TT |
| 5/ Commune de Saint-Outrille :          | 10 892,82 € TT |
| 6/ Commune de Nohant-en-Graçay :        | 33 142,67 € TT |
| 7/ Commune de Méry-sur-Cher :           | 32 812,56 € TT |
| 8/ Commune de Dampierre-en-Graçay :     | 15 058,96 € TT |
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge des travaux, voirie, éclairage public à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DP22/049 TRAVAUX DE VOIRIE ET DE REPARATION DES CHAUSSEES DES VOIRIES RURALES – PROGRAMME 2022 – 2EME PHASE – MARCHE SUBSEQUENT N°11 - CHOIX DU PRESTATAIRE.**

**Il a été décidé :**

- d'attribuer le marché subséquent n°11 à la Société SETEC pour un montant de 190 274,14 € HT soit 228 328,97 € TTC et se décomposant ainsi :

|                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| 1/ Commune de Thénieux :              | 20 964,00 € TTC |
| 2/ Commune de Vouzeron :              | 35 657,65 € TTC |
| 3/ Commune de Vignoux-sur-Barangeon : | 49 149,30 € TTC |
| 4/ Commune de Neuvy-sur-Barangeon :   | 26 690,16 € TTC |
| 5/ Commune de Saint-Laurent :         | 45 355,75 € TTC |
| 6/ Commune de Massay :                | 33 916,78 € TTC |
| 7/ Commune de Foëcy :                 | 16 595,33 € TTC |
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge des travaux, voirie, éclairage public à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DP22/050 PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - BAIL DEROGATOIRE – LOCAL 37 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) – MADAME CATHERINE SALMON – RESILIATION DU BAIL A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI 2022**

**Il a été décidé :**

- de résilier le bail dérogatoire entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Madame Catherine SALMON, assistée par son curateur, Monsieur Bernard CORNU, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

**DP22/051      INSTALLATION DE QUATRE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE – CONTRAT DE BAIL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SARL EOVA**

**Il a été décidé :**

- de conclure le bail entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SARL EOVA pour la mise en place de quatre bornes de recharge électriques sur la parcelle AL427 (parking) sise à Vierzon, rue Pierre et Jean Serpaud, moyennant un loyer de 15% du chiffre d'affaires HT net réalisé, parcelle louée à la SAS Groupe RIOLAND,
- de signer le bail ci-annexé, et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

**DP22/052      TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES -TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MAI 2022**

**Il a été décidé :**

- d'intégrer de nouveaux produits en provenance des producteurs ci-après :
  - Eighteen Clothing
  - Alexandra diffusion
  - Styl' de Com
  - Miss M
  - Metalspirit
  - Sablés de Nançay
  - Ouche Nanon
  - Cartothèque
- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès.

**DP22/053      TOURISME ET CONGRES – LOCATION D'UN CHALET BOIS POUR L'ACTIVITE NAVIGATION A L'ESCALE A THENIOUX – CONTRAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE POUZET GROUP**

**Il a été décidé :**

- d'approuver les termes du contrat de location entre la Société Pouzet Group, sise Le Moulin du Porche, 18340 PLAIMPIED, représentée par Madame POUZET, et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la fourniture et l'installation d'un chalet bois de 15 m<sup>2</sup> pour un montant de 4133 € HT soit 4959,60 € TTC, montant comprenant la location, le transport, le montage, le démontage, à compter du 29 avril 2022 jusqu'au 4 octobre 2022,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et Canal de Berry à Vélo à signer ledit contrat, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la dépense au budget Tourisme et Congrès.

**DP22/054**      **TOURISME ET CONGRES - SITE DE LA MAISON DE L'EAU - CONTREPARTIES REVERSEES DANS LE CADRE DU PROJET DE FINANCEMENT PARTICIPATIF POUR LES « JARDINS DU MEUNIER »**

**Il a été décidé :**

- d'approuver les contreparties proposées sur la plateforme Kiss Kiss Bank Bank,

**DP22/055**      **BATIMENTS ADMINISTRATIFS, SPORTIFS, CULTURELS - MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DU GYMNASSE HENRI BEAUFOL – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY ET L'ASSOCIATION « MUSIC ART'S »**

**Il a été décidé :**

- de mettre le gymnase Henri Beaufol à disposition, à titre gracieux, à l'association « Music Art's » pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année,
- d'approuver les termes de la convention d'utilisation du gymnase intercommunal Henri Beaufol entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association « Music Art's »,
- de signer ou d'autoriser le Conseiller communautaire délégué en charge des Bâtiments administratifs, sportifs, culturels à signer la convention ainsi que tous les actes se rapportant à ce dossier.

**DP22/056**      **TOURISME ET CONGRES - CAMPING DE GRAÇAY - ACHAT DE PRODUITS D'EPICERIE DE PROXIMITE – SAISON 2022 - TARIFS DE VENTES DE PRODUITS ALIMENTAIRES EN VENTE AU SEIN DU CAMPING APPLICABLES A COMPTER DU 8 MAI 2022**

**Il a été décidé :**

- d'appliquer les tarifs de vente de produits alimentaires en vente au sein du camping, pour la saison 2022 et ce à compter du 8 mai 2022,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget Tourisme et Congrès.

**DP22/057**      **CESSION DU VEHICULE PEUGEOT 406 IMMATICULE CB-711-XE**

**Il a été décidé :**

- de céder le véhicule Peugeot 406, immatriculé CB-711-XE, à Monsieur Ronan DAVID, pour un montant de 300 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires à la cession du véhicule,
- d'inscrire la recette au budget correspondant.

**DP22/058**      **REQUALIFICATION DE FRICHES INDUSTRIELLES – REHABILITATION DU SITE SOCIETE FRANÇAISE – AMENAGEMENT D'UN CAMPUS NUMERIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**Il a été décidé :**

- d'approuver le programme de requalification de friches industrielles – réhabilitation du site Société Française - Aménagement d'un campus numérique,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

|  |                        |
|--|------------------------|
| - ETAT – DETR                          | 550 000,00 € (13,52 %) |
| - ETAT – DSIL REGIONAL                 | 250 000,00 € ( 6,15 %) |
| - CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER        | 400 000,00 € ( 9,83 %) |
| - AAP FONDS NATIONAL RECYCLAGE FONCIER | 949 691,00 € (23,35 %) |

|                              |                          |
|------------------------------|--------------------------|
| - REGION CENTRE-VAL DE LOIRE | 800 000,00 € (19,67 %)   |
| - COMMUNAUTE DE COMMUNES     | 1 117 979,17 € (27,48 %) |

- de solliciter la Région Centre-Val de Loire pour un montant de 800 000,00 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

**DP22/059 ECONOMIE – CESSION DE TROIS PARCELLES AVEC BIEN IMMOBILIER SITUÉES ROUTE DE TOURS, LIEUDIT GRANDS PRÉS DE MERY A MERY-SUR-CHER A LA COMMUNE DE MERY-SUR-CHER**

**Il a été décidé :**

- d'approuver la cession par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la commune de Méry-sur-Cher, des parcelles cadastrées ZH n°0057-0059-0060 de superficies respectives de 2415 m<sup>2</sup>, 1230 m<sup>2</sup> et 1240 m<sup>2</sup> et situées route de Tours, lieu-dit Grands Prés de Méry sur la commune de Méry-sur-Cher, moyennant le prix de 50 451,19 € net vendeur,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer l'acte en la forme authentique de vente à venir ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

**DP22/060 ACCORD-CADRE DE SERVICES SOCIAUX ET D'INSERTION – MARCHÉ SUBSEQUENT N°7 – CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Il a été décidé :**

- d'attribuer le marché subséquent n°7 à l'association C2S SERVICES pour un montant de 891,05 € net de taxe,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché subséquent, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DP22/061 ACCORD-CADRE DE SERVICES SOCIAUX ET D'INSERTION – MARCHÉ SUBSEQUENT N°8 – CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Il a été décidé :**

- d'attribuer le marché subséquent n° 8 à l'association C2S SERVICES pour un montant de 543,28 € net de taxe,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché subséquent, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DP22/062 FONCIER – ACQUISITION A LA VILLE DE VIERZON DES PARCELLES CADASTREES BD375 ET 377P SISES ROUTE DU VIEUX DOMAINE A VIERZON**

**Il a été décidé :**

- d'acquérir à la Ville de Vierzon les parcelles communales cadastrées section BD numéros 375 (1 235 m<sup>2</sup>) et 377p (environ 1 200 m<sup>2</sup>), sises route du Vieux Domaine, lieudit les Varennes, à Vierzon, pour une superficie d'environ 2 435 m<sup>2</sup>, moyennant le prix net vendeur de 3,90 €/m<sup>2</sup>, soit 9496,50 € net vendeur,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

**DP22/063 FONCIER – CESSION A MONSIEUR ET MADAME MICHEL POBEDA DES PARCELLES CADASTREES BD375 ET 377P SISES ROUTE DU VIEUX DOMAINE A VIERZON**

**Il a été décidé :**

- de céder à Monsieur et Madame Michel POBEDA, ou tout autre personne morale ou physique venant substituer, les parcelles cadastrées section BD numéros 375 (1 235 m<sup>2</sup>) et 377p (environ 1 200 m<sup>2</sup>), sises route du Vieux Domaine, lieudit les Varennes, à Vierzon, pour une superficie d'environ 2 435 m<sup>2</sup>, moyennant le prix net vendeur de 3,90 €/m<sup>2</sup>, soit 9496,50 € net vendeur,
- d'autoriser le Président à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'inscrire la recette correspondante au budget de l'exercice.

**DP22/064 TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – COMMANDE D'UNE PRESTATION DE SERVICE AUDIOVISUELLE AUPRES DE LA SOCIETE ELEMENT AUDIOVISUEL POUR LA CREATION DE FILMS « UN CANAL ET PLUS »**

**Il a été décidé :**

- de valider cette commande de prestation auprès de la SARL « Elément Audiovisuel », située sur Résidence de la Poste, 27 rue du 11 novembre à Vierzon (18100) pour la réalisation de films autour du Canal de Berry sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour un montant de 4 166,67 € HT soit 5 000,00 € TTC,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du Tourisme et Congrès, Canal de Berry à vélo, à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- d'inscrire la dépense au budget Tourisme et Congrès.

**DP22/065 TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONTRAT DE LOCATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE AEB POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE TOILETTES PUBLIQUES POUR L'ACTIVITE GUINGUETTE QUAI DU BASSIN A VIERZON – SAISON 2022**

**Il a été décidé :**

- d'approuver la conclusion d'un contrat de location, entre la société AEB, sise ZAD 11 route de Blois 41400 MONTHOU-SUR-CHER, et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la fourniture et l'installation, d'un module sanitaire PMR pour un montant Hors Taxe établi à 1526 € HT, soit 1831,20 € TTC pour une durée de 3 mois, du 12 juin au 28 août 2022,

- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme et Congrès, du Canal de Berry à vélo, à signer ledit contrat, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la dépense au budget du Service Tourisme et Congrès

**DP22/066**      **TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONTRAT DE LOCATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE CORCELLE POUR LA FOURNITURE ET LA POSE D'UN PARQUET DE DANSE POUR L'ACTIVITE GUINGUETTE, QUAI DU BASSIN A VIERZON**

**Il a été décidé :**

- d'approuver la conclusion d'un contrat de location, entre la société CORCELLE, sise Le Guedon, 18150 SANTRANGES, et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la fourniture et l'installation, d'un parquet de danse de 150 m<sup>2</sup> pour un montant de 3450 € HT, soit 4140 € TTC pour une durée de 3 mois, du 12 juin au 28 août 2022
- de signer ledit contrat, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la dépense au budget Tourisme et Congrès.

**DP22/067**      **TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – PROGRAMMATION MUSICALE A LA GUINGUETTE, QUAI DU BASSIN A VIERZON - CHOIX DES PRESTATAIRES**

**Il a été décidé :**

- de retenir des orchestres pour un total de 12 prestations, pour un montant total s'élevant à 4260 € TTC, comprenant le salaire net des artistes et les frais de repas à hauteur de 30 € par concert, hors cotisations sociales au GUSO,
- de signer les contrats d'engagements à durée déterminée pour chaque prestataire,
- de mandater les cotisations au Guso pour chaque prestataire,
- d'imputer les dépenses afférentes au budget 2022 – Tourisme et Congrès.

**DP22/068**      **DROIT DE PREEMPTION URBAIN – ACQUISITION D'UN TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE APPARTENANT A MONSIEUR KRELIL JEAN-MICHEL**

**Il a été décidé :**

- d'exercer son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente par Monsieur KRELIL Jean-Michel du terrain, cadastré section DX n° 41 située en zone AUe pour une superficie d'environ 9a 06ca, situé Rou te de Tours à Vierzon, au prix de 1 000 €, en vue de constitution d'une réserve foncière à vocation économique,
- d'acquérir le dit terrain au prix et conditions suivantes proposés par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, titulaire du droit de préemption, de 1 000 € net vendeur pour la partie située en zone AUe pour une superficie d'environ 9a 06ca, conformément à l'article R 213-8b du Code de l'Urbanisme,
- de signer l'acte de vente à intervenir, étant précisé que le transfert de propriété est fixé à la date la plus tardive des deux dates correspondant soit à la date de signature de l'acte authentique soit du paiement du prix. En tout état de cause, elles doivent intervenir dans un délai maximum de 4 mois (article L 213-14 du code de l'urbanisme). Si à l'issue de ce délai, le transfert de propriété n'est pas intervenu, le propriétaire disposera à nouveau librement de son bien,

- d'imputer la dépense correspondante aux crédits ouverts au budget de l'exercice

**DP22/069      ACCORD-CADRE DE SERVICES SOCIAUX ET D'INSERTION – MARCHÉ SUBSEQUENT N°9 – CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Il a été décidé :**

- d'attribuer le marché subséquent n°9 à l'association ALTEA – Les PEP 18 pour un montant de 2 970,00 € net de taxe,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché subséquent, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DP22/070      TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – REMPLACEMENT DU LOGICIEL POUR LA BOUTIQUE DU BERRY**

**Il a été décidé :**

- de retenir l'offre proposée par la société Aloa Société e-Tourisme pour un montant total de 5 325,80€ HT (6 390,96€ TTC),
- d'inclure ce nouveau logiciel à l'inventaire de la Communauté de communes,
- d'inscrire les dépenses au budget du Service Tourisme et Congrès.

**DP22/071      MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS JURIDIQUES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SELARL CABINET D'AVOCATS PHILIPPE PETIT & ASSOCIES**

**Il a été décidé :**

- de retenir la SELARL Cabinet d'Avocats Philippe PETIT & Associés spécialisé en droit des collectivités locales pour l'assister dans l'analyse des problèmes juridiques qui lui sont posés à elle ainsi qu'aux élus et aux services communautaires, et pour la représenter en justice dans le cadre de procédures contentieuses tant devant les juridictions administratives que judiciaires, dont les honoraires sont définis comme suit :
  - taux horaire pour les honoraires liés au conseil, à l'assistance juridique : 160 € HT
  - droit de plaidoirie en cas de contentieux, et dans l'hypothèse particulière d'une audience, montant net de : 13 €
- de signer le marché public pour une durée de un an à compter de la date de notification par le représentant de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, renouvelable par tacite reconduction trois fois, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la dépense au budget.

**DP22/072 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE AIXVOLT**

**Il a été décidé :**

- de conclure un bail commercial entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société AIXVOLT pour un loyer d'un montant mensuel de 197,22 € HT soit 236,66 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 et pour une durée de 9 ans,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'économie à signer ledit bail et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

**DP22/073 ECONOMIE - PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – MISSION D'INGENIERIE – FORMALISATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION – CONTRAT AVEC LA SOCIETE THEMA ENVIRONNEMENT**

**Il a été décidé :**

- de confier à la Société THEMA ENVIRONNEMENT, la mission d'ingénierie pour procéder à la formalisation un dossier de demande dérogation à la protection des espèces sur le Parc Technologique de Sologne, pour un montant de 4250 € HT soit 5100 € TTC,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'économie à signer le contrat entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société THEMA ENVIRONNEMENT et tous les actes nécessaires, et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

**DP22/074 ECONOMIE - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SASU JR AUTOMOBILES**

**Il a été décidé :**

- de conclure une convention d'occupation précaire entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la SASU JR AUTOMOBILES pour un loyer d'un montant mensuel de 169,53 € HT soit 203,43 € TTC pour une durée de 7 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 jusqu'au 31 décembre 2022,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'économie à signer ladite convention d'occupation précaire et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

**DP22/075 DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES – ACCES AUX BASES DE DONNEES JURIDIQUES ET SERVICES CONSEILS – MARCHÉ DE PRESTATIONS – CHOIX DU PRESTATAIRE**

**Il a été décidé :**

- de retenir la société SVP, sise Immeuble Dock en Seine, 3 rue Paulin Talabot 93585 SAINT OUEN Cedex, pour l'accès à ses bases de données juridiques et ses services conseils au profit de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, pour une durée de 3 mois (période de test), ayant pris effet au 1<sup>er</sup> mai 2022 (début de période probatoire) et ayant pour terme le 31 juillet 2022, pour un montant mensuel de 780 euros HT, 936 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution du marché, y compris ses modifications, le cas échéant, durant sa durée,
- d'inscrire au budget principal, les dépenses correspondantes.

**DEL22/093      COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-1 et L5211-10,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions prises par le Bureau communautaire :

**DB22/003      FINANCEMENT DU SPECTACLE VIVANT AU SEIN DE LA PROGRAMMATION DU THEATRE MAC-NAB  
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE-DE VIERZON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Le Président,**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Vierzon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, visant la promotion du site de la Société Française à Vierzon,
- d'apporter dans ce cadre, le soutien de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Ville de Vierzon par l'octroi d'une participation financière à hauteur de 2500 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tout acte y afférent,
- d'inscrire la dépense au budget.

**DB22/004      PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - FREQUENTATION DES CENTRES DE LOISIRS SANS  
HEBERGEMENT INTERCOMMUNAUX A GENOUILLY ET A VOUZERON PAR LES ENFANTS EXTERIEURS A  
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY LES MERCREDIS EN PERIODE  
SCOLAIRE ET LES VACANCES SCOLAIRES – ABROGATION DE LA DECISION DE BUREAU N°  
DB21/010 DU 10 JUIN 2021**

**Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'abroger à compter du 4 mars 2022 la Décision de Bureau n° DB21/010 du 10 juin 2021 par laquelle le Bureau communautaire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry avait approuvé les termes de la convention passée entre ladite Communauté de communes et les

communes extérieures à son territoire fixant les conditions d'accueil des enfants fréquentant les centres de loisirs sans hébergement à Genouilly et à Vouzeron.

**DB22/005      ECONOMIE - ZAC DU VIEUX-DOMAINA A VIERZON (18100) – SOCIETE SBDR – RESILIATION DU BAIL PRECAIRE**

**Le Président,**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- de résilier le bail précaire passé entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société SBDR à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**DEL22/094      FINANCES - COMPTES DE GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON SOLOGNE BERRY, DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES DU TOURISME ET CONGRES, DES ZONES D'ACTIVITES, DU SPANC ET DE GEMAPI, DRESSES PAR LE COMPTABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'EXERCICE 2021**

**Le Président,**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver les comptes de gestion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, du budget principal et des Budgets annexes du Tourisme et Congrès, des Zones d'Activités, du SPANC et de GEMAPI, dressés par le Comptable de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour l'exercice 2021.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

**Monsieur DUMON, Président, quitte la séance.**

**La séance est alors présidée par Monsieur Jacques TORU, 2ème Vice-Président.**

**DEL22/095      FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021**

**Rapporteur : Jacques TORU**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

| LIBELLES                              | FONCTIONNEMENT       |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE             |                      |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                                       | DEPENSES OU DEFICIT  | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT  | RECETTES OU EXCEDENT |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b> |                      |                      |                     |                      |                      |                      |
| RESULTATS REPORTES                    |                      | 782 193,96           | 1 714 953,25        |                      | 1 714 953,25         | 782 193,96           |
| OPERATIONS DE L'EXERCICE              | 21 201 297,85        | 23 007 604,66        | 5 981 541,52        | 4 920 491,11         | 27 182 839,37        | 27 928 095,05        |
| <b>TOTAUX</b>                         | <b>21 201 297,85</b> | <b>23 789 798,62</b> | <b>7 696 494,77</b> | <b>4 920 491,11</b>  | <b>28 897 792,62</b> | <b>28 710 289,88</b> |
| RESULTATS DE CLOTURE                  |                      | 2 588 500,77         | -2 776 003,66       |                      | -2 776 003,66        | 2 588 500,77         |
| RESTES A REALISER                     |                      |                      | 1 600 349,62        | 2 403 233,47         | 1 600 349,62         | 2 403 233,47         |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>                 | <b>21 201 297,85</b> | <b>23 789 798,62</b> | <b>9 296 844,39</b> | <b>7 323 724,58</b>  | <b>30 498 142,24</b> | <b>31 113 523,01</b> |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b>           |                      | <b>2 588 500,77</b>  | <b>1 973 119,81</b> |                      |                      | <b>615 380,96</b>    |

Il se dégage un excédent de clôture de 615 380,96 €.

**Vote :**

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

**DEL22/096 FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY- BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES – EXERCICE 2021**

Rapporteur : Jacques TORU

Les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe des Zones d'Activités se présentent comme ci-après :

**BUDGET HT**

| LIBELLES                                      | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|   | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF ZONES D'ACTIVITÉS</b> |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| RESULTATS REPORTES                            |                     | 136 426,71           | 438 532,13          |                      | 438 532,13          | 136 426,71           |
| OPERATIONS DE L'EXERCICE                      | 665 467,49          | 723 122,69           | 729 628,49          | 536 205,71           | 1 395 095,98        | 1 259 328,40         |
| <b>TOTAUX</b>                                 | <b>665 467,49</b>   | <b>859 549,40</b>    | <b>1 168 160,62</b> | <b>536 205,71</b>    | <b>1 833 628,11</b> | <b>1 395 755,11</b>  |
| RESULTATS DE CLOTURE                          |                     | 194 081,91           | -631 954,91         |                      | -631 954,91         | 194 081,91           |
| RESTES A REALISER                             |                     |                      | 705 898,97          | 1 190 878,75         | 705 898,97          | 1 190 878,75         |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>                         | <b>665 467,49</b>   | <b>859 549,40</b>    | <b>1 874 059,59</b> | <b>1 727 084,46</b>  | <b>2 539 527,08</b> | <b>2 586 633,86</b>  |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b>                   |                     | <b>194 081,91</b>    | <b>146 975,13</b>   |                      |                     | <b>47 106,78</b>     |

Le résultat global de clôture est excédentaire de 47 106,78 €.

**Vote :**

Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)

**DEL22/097 FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES - EXERCICE 2021**

**Rapporteur : Jacques TORU**

Les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe Tourisme et Congrès se présentent comme ci-après :

| LIBELLES  | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|   | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF TOURISME ET CONGRES</b> |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| RESULTATS REPORTES                              |                     | 105 563,77           | 24 232,53           |                      | 24 232,53           | 105 563,77           |
| OPERATIONS DE L'EXERCICE                        | 1 154 696,65        | 1 077 734,20         | 391 437,61          | 256 910,02           | 1 546 134,26        | 1 334 644,22         |
| <b>TOTAUX</b>                                   | <b>1 154 696,65</b> | <b>1 183 297,97</b>  | <b>415 670,14</b>   | <b>256 910,02</b>    | <b>1 570 366,79</b> | <b>1 440 207,99</b>  |
| RESULTATS DE CLOTURE                            |                     | 28 601,32            | -158 760,12         |                      | -158 760,12         | 28 601,32            |
| RESTES A REALISER                               |                     |                      | 52 349,08           | 210 528,00           | 52 349,08           | 210 528,00           |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>                           | <b>1 154 696,65</b> | <b>1 183 297,97</b>  | <b>468 019,22</b>   | <b>467 438,02</b>    | <b>1 622 715,87</b> | <b>1 650 735,99</b>  |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b>                     |                     | <b>28 601,32</b>     | <b>-581,20</b>      |                      |                     | <b>28 020,12</b>     |

**Le résultat global de clôture y compris compte tenu des restes à réaliser s'élève à 28 020,12 €.**

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/098 FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE SPANC- EXERCICE 2021**

**Rapporteur : Jacques TORU**

Les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe SPANC se présentent comme ci-après :

| LIBELLES                          | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|-----------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                                   | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF SPANC</b> |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| RESULTATS REPORTES                | 4 209,56            |                      |                     | 3 474,95             | 4 209,56            | 3 474,95             |
| OPERATIONS DE L'EXERCICE          | 55 029,35           | 51 428,15            | 0,00                | 1 270,58             | 55 029,35           | 52 698,73            |
| <b>TOTAUX</b>                     | <b>59 238,91</b>    | <b>51 428,15</b>     | <b>0,00</b>         | <b>4 745,53</b>      | <b>59 238,91</b>    | <b>56 173,68</b>     |
| RESULTATS DE CLOTURE              | -7 810,76           |                      |                     |                      | -7 810,76           | 0,00                 |
| RESTES A REALISER                 |                     |                      |                     |                      | 0,00                | 0,00                 |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>             | <b>59 238,91</b>    | <b>51 428,15</b>     | <b>0,00</b>         | <b>4 745,53</b>      | <b>59 238,91</b>    | <b>56 173,68</b>     |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b>       | <b>7 810,76</b>     |                      |                     | <b>4 745,53</b>      | <b>3 065,23</b>     |                      |

**Le résultat global de clôture présente un déficit de – 3 065,23 €.**

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/099 FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET ANNEXE GEMAPI – EXERCICE 2021**

**Rapporteur : Jacques TORU**

Les résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe GEMAPI se présentent comme ci-après :

| LIBELLES                           | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                                    | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSES OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF GEMAPI</b> |                     |                      |                     |                      |                     |                      |
| RESULTATS REPORTES                 |                     | 90 871,62            | 20 000,00           |                      | 20 000,00           | 90 871,62            |
| OPERATIONS DE L'EXERCICE           | 176 960,06          | 161 214,93           | 49 000,00           | 46 000,00            | 225 960,06          | 207 214,93           |
| <b>TOTAUX</b>                      | <b>176 960,06</b>   | <b>252 086,55</b>    | <b>69 000,00</b>    | <b>46 000,00</b>     | <b>245 960,06</b>   | <b>298 086,55</b>    |
| RESULTATS DE CLOTURE               |                     | 75 126,49            | -23 000,00          |                      | -23 000,00          | 75 126,49            |
| RESTES A REALISER                  |                     |                      | 27 000,00           |                      | 27 000,00           | 0,00                 |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>              | <b>176 960,06</b>   | <b>252 086,55</b>    | <b>96 000,00</b>    | <b>46 000,00</b>     | <b>272 960,06</b>   | <b>298 086,55</b>    |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b>        |                     | <b>75 126,49</b>     | <b>50 000,00</b>    |                      |                     | <b>25 126,49</b>     |

**Le résultat global de clôture s'élève à 25 126,49 €.**

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**Les comptes administratifs étant votés, Monsieur DUMON, reprend la présidence de la séance.**

**DEL22/100 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - BUDGET PRINCIPAL – ABROGATION DE LA DELIBERATION DEL22/027A DU 10 MARS 2022**

**Le Président,**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- de retirer la délibération DEL20/027 A du 10 mars 2022
- d'abroger la délibération DEL22/027A en date du 10 mars 2022 relative à l'affectation du résultat 2021 du budget principal,
- de reprendre le déficit d'investissement 2021 du budget principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry en investissement (chap.001) pour **2 776 003,66 €**
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme ci-après :
  - article 1068 : en investissement, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour **-1 973 119,81 €**
  - de reprendre le résultat de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour **615 380,96 €**
- d'intégrer ces résultats au Budget Principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/101 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES – ABROGATION DE LA DELIBERATION DEL22/029A DU 10 MARS 2022**

**Le Président,**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'abroger la délibération DEL22/029A en date du 10 mars 2022 concernant l'affectation du résultat du budget annexe Tourisme et Congrès,
  - de reprendre le déficit d'investissement en investissement (chap.001) pour **-158 760,12 €**
  - d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme ci-après :  
article 1068 : en investissement, excédent de fonctionnement capitalisé pour **581,20 €**
  - de reprendre le résultat de fonctionnement en fonctionnement (chap.002) pour **28 020,12 €**
- d'intégrer ces résultats au Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon- Sologne-Berry.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/102 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2022**

**Le Président,**

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 augmente les crédits ouverts de **414 917,02 €** et qu'il s'équilibre section par section comme suit :

**FONCTIONNEMENT 155 659,24 €**

**INVESTISSEMENT 259 257,78 €**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°1 du Budget Principal de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/103 FINANCES - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – DECISION MODIFICATIVE N°1- EXERCICE 2022**

**Le Président,**

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 s'élève à **37 350,88 €** et qu'il s'équilibre section par section comme suit :

**- Investissement : 37 350,88 €**  
**- Fonctionnement : 0,00 €**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver et de voter la décision modificative n°1 du Budget Annexe Zones d'Activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/104 FINANCES - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2022**

**Le Président,**

Considérant que le projet de décision modificative n°1 s'élève à **14 417,05 €** et qu'il s'équilibre par section comme suit :

|                    |             |
|--------------------|-------------|
| - Investissement : | 0,00 €      |
| - Fonctionnement   | 14 417,05 € |

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver et de voter la décision modificative n°1 exercice 2022 du Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/105 FINANCES - BUDGET ANNEXE GEMAPI - COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE BERRY - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2022**

**Le Président,**

Considérant que le projet de Décision Modificative n°1 ne modifie pas le montant global du budget, qu'il s'équilibre section par section, comme suit :

|                  |        |
|------------------|--------|
| - investissement | 0,00 € |
| - fonctionnement | 0,00 € |

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver et de voter la Décision Modificative n°1 de 2022 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**



- d'octroyer un fonds de concours à la commune de Graçay à hauteur de 5 310 €,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

**Vote :**

**Approuvé à la majorité (42 voix pour) – 2 voix contre – 1 abstention**

**DEL22/109 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY - TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION DE LA CANTINE DES ECOLES**

**Le Président,**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessous,
 

|  |                      |
|--|----------------------|
| • Etat – DETR                                  | 122 819,80 € (50%)   |
| • Région Centre Val de Loire                   | 43 020,00 € (17,51%) |
| • Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry | 25 000,00 € (10,18%) |
| • Commune de Vignoux-sur-Barangeon             | 54 799,80 € (22,31%) |
- d'octroyer un fonds de concours à la commune de Vignoux-sur-Barangeon à hauteur de 25 000 €,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/110 URBANISME – ADOPTION DE DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE SAINT-LAURENT.**

**Le Président,**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- de déclarer d'intérêt général la construction d'une école primaire située sur la commune de Saint-Laurent, objet de la déclaration de projet n°1, qui a été soumise à enquête publique,
- d'adopter la déclaration de projet n°1 relative au projet de construction d'une école primaire conformément aux articles L.153-15 et L153-58 du Code de l'urbanisme,
- d'approuver la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Laurent, telle que présentée dans le dossier et l'actualisation de la pièce du PLU correspondante (plan de zonage),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer et à exécuter tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

La présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission complète au représentant de l'Etat et après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité prévues à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme. Le dossier du PLU sera tenu à la disposition du public pour consultation au service urbanisme communautaire situé au siège de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL 22/111 TOURISME ET CONGRES – TAXE DE SEJOUR AU REEL SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VIERZON-SOLOGNE-BERRY - MISE EN APPLICATION DE LA NOUVELLE STRATEGIE TARIFAIRE AU 1<sup>ER</sup>  
JANVIER 2023**

**Rapporteur : Jacques TORU**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver l'ensemble des tarifs et modalités de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

| <b>Catégories d'hébergement</b>   | <b>Tarif EPCI</b> | <b>Taxe additionnelle</b> | <b>Tarif taxe</b> |
|---|-------------------|---------------------------|-------------------|
| Palaces   | 2,00€             | 0.20€                     | 2,20€             |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles   | 1,50 €            | 0,15 €                    | 1,65 €            |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles   | 1,00 €            | 0,10 €                    | 1,10 €            |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles   | 0,70 €            | 0,07 €                    | 0,77 €            |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles  | 0,60 €            | 0,06 €                    | 0,66 €            |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes   | 0,50 €            | 0,05 €                    | 0,55 €            |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0,40 €            | 0,04 €                    | 0,44 €            |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance   | 0,20 €            | 0,02 €                    | 0,22 €            |
| Auberge Collective  | 0.50 €            | 0.05 €                    | 0.55 €            |

- d'inscrire la recette au budget Tourisme & Congrès.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/112 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE DAMPIERRE-EN-GRAÇAY**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la commune de Dampierre-en-Graçay,
  - Montant des travaux 12 549,13 € HT soit 15 058,96 € TTC
  - Fonds de concours de Dampierre-en-Graçay 2 509,83 € HT soit 3 011,80 € TTC
  - Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 10 039,30 € HT soit 12 047,16 € TTC
- de solliciter la commune de Dampierre-en-Graçay pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 10 039,30 € HT (12 047,16 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/113 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE GENOUILLY**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Genouilly,
  - Montant des travaux : 28 592,67 € HT soit 34 311,20 € TTC
  - Fonds de concours de Genouilly 5 718,54 € HT soit 6 862,24 € TTC
  - Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 22 874,13 € HT soit 27 448,96 € TTC
- de solliciter la commune de Genouilly pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 5 718,54 € HT (6 862,24 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/114 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE GRAÇAY**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Graçay
- Montant des travaux 29 995,28 € HT soit 35 994,34 € TTC
- Fonds de concours de Graçay 5 999,06 € HT soit 7 198,87 € TTC
- Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 23 996,22 € HT soit 28 795,47 € TTC
- de solliciter la commune de Graçay pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 5 999,06 € HT (7 198,87 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/115 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE NOHANT-EN-GRAÇAY**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Nohant-en-Graçay,
- Montant des travaux 27 618,89 € HT soit 33 142,67 € TTC
- Fonds de concours de Nohant-en-Graçay 5 523,78 € HT soit 6 628,53 € TTC
- Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 22 095,11 € HT soit 26 514,14 € TTC
- de solliciter la commune de Nohant-en-Graçay pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur 5 523,78 € HT (6 628,53 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/116 VOIRIE- TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la commune de Saint-Georges-sur-la-Prée,
- Montant des travaux 36 062,30 € HT soit 43 274,76 € TTC
- Fonds de concours de Saint-Georges-sur-la-Prée 7 212,46 € HT soit 8 654,95 € TTC
- Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 28 849,84 € HT soit 34 619,81 € TTC
- de solliciter la commune de Saint-Georges-sur-la-Prée pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur 7 212,46 € HT (8 654,95 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/117 VOIRIE -TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Saint-Hilaire-de-Court,
- Montant des travaux : 10 499,25 € HT soit 12 599,10 € TTC
- Fonds de concours de Saint-Hilaire-de-Court 2 099,85 € HT soit 2 519,82 € TTC
- Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 8 399,40 € HT soit 10 079,28 € TTC
- de solliciter la commune de Saint-Hilaire-de-Court pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur 2 099,85 € HT (2 519,82 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/118 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-OUTRILLE**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Saint-Outrille,
- Montant des travaux : 9 077,35 € HT soit 10 892,82 € TTC
- Fonds de concours de Saint-Outrille 1 815,47 € HT soit 2 178,56 € TTC
- Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 7 261,88 € HT soit 8 741,26 € TTC
- de solliciter la commune de Saint-Outrille pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur 1 815,47 € HT (2 178,56 € TTC), soit 20% du montant total des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/119 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE FOËCY**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Foëcy,
- Montant des travaux : 13 829,44 € HT soit 16 595,33 € TTC
- Fonds de concours de Foëcy 2 765,89 € HT soit 3 319,07 € TTC
- Part Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 11 063,55€ HT soit 13 276,26 € TTC
- de solliciter la commune de Foëcy pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 2 765,89 € HT,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/120 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE MASSAY**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Massay,
- Montant des travaux : 28 263,98 € HT soit 33 916,78 € TTC
- Fonds de concours de Massay 5 652,80 € HT soit 6 783,36 € TTC
- Part Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 22 611,18 € HT soit 27 133,42 € TTC
- de solliciter la commune de Massay pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 5 652,80 € HT,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/121 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Neuvy-sur-Barangeon,
- Montant des travaux : 22 241,80 € HT soit 26 690,16 € TTC
- Fonds de concours de Neuvy-sur-Barangeon 4 448,36 € HT soit 5 338,03 € TTC
- Part Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 17 793,44 € HT soit 21 352,13 € TTC
- de solliciter la commune de Neuvy-sur-Barangeon pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 4 448.36 € HT,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/122 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE VIGNOUX-SUR-BARANGEON**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Vignoux-sur-Barangeon,
- Montant des travaux : 40 957,75 € HT soit 49 149,30 € TTC
- Fonds de concours de Vignoux-sur-Barangeon 8 191,55 € HT soit 9 829,86 € TTC
- Part Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 32 766,20 € HT soit 39 319,44 € TTC
- de solliciter la commune de Vignoux-sur-Barangeon pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 8 191,55 € HT, soit 9 829,86 € TTC, soit 20% du montant des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/123 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Saint-Laurent,
- Montant des travaux : 37 796,46 € HT soit 45 355,75 € TTC
- Fonds de concours de Saint-Laurent 7 559,30 € HT soit 9 071,16 € TTC
- Part Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 30 237,16 € HT soit 36 284,59 € TTC
- de solliciter la commune de Saint-Laurent pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 7 559,30 € HT, soit 9 071,16 € TTC, représentant 20 % du montant des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/124 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE VOUZERON**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Vouzeron,
- Montant des travaux : 29 714,71€ HT soit 35 657,65 € TTC
- Fonds de concours de Vouzeron 5 942,95 € HT soit 7 131,54 € TTC
- Part Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 23 771,76 € HT soit 28 526,11 € TTC
- de solliciter la commune de Vouzeron pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 5 942,95 € HT, soit 7 131,54 € TTC, représentant 20 % du montant des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/125 VOIRIE - TRAVAUX DE VOIRIE RURALE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A LA COMMUNE DE THENIOUX**

**Rapporteur : Jean-Marc DUGUET**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le plan de financement défini ci-dessous concernant les travaux de voirie qui seront effectués sur la Commune de Thénieux,
- Montant des travaux : 17 470,00 € HT soit 20 964,00 € TTC
- Fonds de concours de Thénieux 3 494,00 € HT soit 4 192,80 € TTC
- Part Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry 13 976,00 € HT soit 16 771,20 € TTC
- de solliciter la commune de Thénieux pour l'attribution d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à hauteur de 3 494,00 € HT, soit 4 192,80 € TTC, représentant 20 % du montant des travaux,
- d'inscrire la dépense et la recette au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/126 GEMAPI – ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE – ADHESIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SULLY – ACCORD DES COLLECTIVITES MEMBRES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE**

**Rapporteur : Michel ARCHAMBAULT**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'émettre un avis favorable pour l'adhésion de la Communauté de communes des Loges et de la Communauté de communes du Val de Sully auprès de l'Etablissement Public Loire.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/127 GEMAPI – ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE – DEFINITION DES NIVEAUX DE PROTECTIONS ET DES ZONES PROTEGEES DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DU CHER A VIERZON**

**Rapporteur : Michel ARCHAMBAULT**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver les niveaux de protection du système d'endiguement du Cher à Vierzon exposés ci-dessus ainsi que les 3 zones protégées correspondantes et détaillées dans l'étude de dangers,
- d'approuver la neutralisation des digues de Chaillot et des Grandes Vèves.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/128 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL CENTRE-CHER – MODIFICATION DES STATUTS**

**Rapporteur : Jacques PESKINE**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver la modification des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre-Cher et les nouveaux statuts tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire pour l'application de cette délibération.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/129 ECONOMIE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SARL LA SIESTA**

**Rapporteur : Boris RENE**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 194,56 € à la Société à responsabilité limitée La Siesta dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société à responsabilité limitée La Siesta,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

**Vote :**

**Approuvé à la majorité (43 voix pour) – 2 voix contre**

**DEL22/130      ECONOMIE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'EIRL GOUX ANNE-SOPHIE**

**Rapporteur : Boris RENE**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée GOUX Anne-Sophie dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée GOUX Anne-Sophie,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

**Vote :**

**Approuvé à la majorité (43 voix pour) – 2 voix contre**

**DEL22/131      ECONOMIE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SARL L'ARDOISE**

**Rapporteur : Boris RENE**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 229 € à la Société à responsabilité limitée L'Ardoise dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société à responsabilité limitée L'Ardoise,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

**Vote :**

**Approuvé à la majorité (43 voix pour) – 2 voix contre**

DEL22/132

**ECONOMIE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'EURL LE TEMPS POUR SOI**

**Rapporteur : Boris RENE**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 096,40 € à l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée Le Temps pour Soi a dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée Le Temps pour Soi,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

**Vote :**

**Approuvé à la majorité (43 voix pour) – 2 voix contre**

DEL22/133

**PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE - REDEVANCES ETE 2022 DES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) A GENOUILLY ET MASSAY**

**Rapporteur : Sylvie SEGRET-DESCROIX**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- de fixer les tarifs des redevances été 2022 du Centre de loisirs Sans Hébergement – ALSH à Genouilly ainsi :
  - \* Pour les familles de la Communauté de communes

➔ **Eté sportif** : 5 jours entre le 8 et le 22 juillet

Forfait 5 jours : 50,00 € / jeune

Tarifs à la journée : 08 juillet – 11,00 €  
11 juillet – 16,00 €  
13 juillet – 11,00 €  
18 juillet – 16,00 €  
21 juillet – 11,00 €

→ **Camps été 2022 :**

|                       | Quotient Familial   | 1er enfant | 2e enfant | 3e enfant | 4e enfant |
|-----------------------|---------------------|------------|-----------|-----------|-----------|
| Séjour adolescents    | QF < 401 €          | 75,00 €    | 65,00 €   | 55,00 €   | 45,00 €   |
|                       | QF de 401 € à 699 € | 85,00 €    | 75,00 €   | 65,00 €   | 55,00 €   |
|                       | QF > 700 €          | 170,00 €   | 160,00 €  | 150,00 €  | 140,00 €  |
| Camp équitation       | QF < 401 €          | 34,00 €    | 29,00 €   | 24,00 €   | 19,00 €   |
|                       | QF de 401 € à 699 € | 44,00 €    | 39,00 €   | 34,00 €   | 29,00 €   |
|                       | QF > 700 €          | 115,00 €   | 110,00 €  | 105,00 €  | 100,00 €  |
| Mini camp équitation  | QF < 401 €          | 38,00 €    | 33,00 €   | 28,00 €   | 23,00 €   |
|                       | QF de 401 € à 699 € | 44,00 €    | 39,00 €   | 34,00 €   | 29,00 €   |
|                       | QF > 700 €          | 95,00 €    | 90,00 €   | 85,00 €   | 80,00 €   |
| Camp sports et nature | QF < 401 €          | 18,00 €    | 16,00 €   | 14,00 €   | 12,00 €   |
|                       | QF de 401 € à 699 € | 24,00 €    | 22,00 €   | 20,00 €   | 18,00 €   |
|                       | QF > 700 €          | 75,00 €    | 70,00 €   | 65,00 €   | 60,00 €   |

- \* Pour les familles extérieures à la Communauté de communes

Chaque redevance due par les familles extérieures à la Communautés de communes est augmentée de 35 %.

- de fixer les tarifs des redevances été 2022 du Centre de loisirs Sans Hébergement – ALSH à Massay ainsi :

- \* Pour les familles de la Communauté de Communes

→ **Semaine Ados : du 1<sup>er</sup> au 5 aout**

Forfait semaine : 90,00 € / jeune

- \* Pour les familles extérieures à la Communauté de communes

Chaque redevance due par les familles extérieures à la Communautés de communes est augmentée de 35 %.

- d'inscrire les recettes au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/134 RECYDIS : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2021**

**Rapporteur : Zitony HARKET**

Après avoir pris connaissance du rapport d'exploitation de l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire,**

- en prendre acte

**DEL22/135 CTSP CENTRE – VEOLIA PROPRETE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2021**

**Rapporteur : Zitony HARKET**

Après avoir pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire,**

- en prendre acte

**DEL22/136 RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

**Rapporteur : Zitony HARKET**

Après avoir pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire,**

- en prendre acte

**DEL22/137 RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Rapporteur : Zitony HARKET**

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la Qualité du service public d'assainissement non collectif de l'exercice 2021,

**Le Conseil Communautaire,**

- en prendre acte

**DEL22/138 APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Rapporteur : Fabien BERNAGOUT**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le projet de territoire de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/142 ASSOCIATION RACO (RHONE-ALPES-CENTRE-OCEAN) – ADHESION POUR LA MANDATURE 2021-2026**

**Rapporteur : Alain LEBRANCHU**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'adhérer à l'association RACO pour une cotisation annuelle de 700 euros, (sept cents euros)
- d'autoriser le Président à mandater l'appel à cotisation chaque année,
- d'inscrire le montant de la dépense au budget .

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/143 LOI « CLIMAT ET RESILIENCE » DU 22 AOUT 2021 - APPLICATION DE L'OBJECTIF ZERO ARTIFICIALISATION NETTE - MOTION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**

**Le Président,**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- de partager la préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'État s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés,
- de demander la création par voie législative ou réglementaire d'un compte foncier national, voire européen pour les projets supra territoriaux.  
En l'absence de prise en considération de ces exclusions, toute possibilité de développement pour notre territoire régional sera freinée, voire impossible (plus de 30 % de notre futur quota de consommation serait amputé),
- de demander la prise en compte des efforts déjà consentis par les territoires dans la réduction de consommation foncière, du traitement des friches industrielles et du renouvellement urbain, au cours de ces dernières années,
- de déclarer qu'il s'opposera à toute application anticipée des dispositifs législatifs et réglementaires du ZAN qui priverait immédiatement les territoires de toutes possibilités de développement, le ZAN devant devenir à moyen terme un outil d'accompagnement de développement responsable du territoire.

**Vote :**

**Approuvé à la majorité (39 voix pour) – 6 abstentions**

\*\*\*\*\*

Fait à Vierzon, le 4 juillet 2022

La secrétaire de séance,

Chantal BERGER



Le Président,

François DUMON



**DEL22/139     DISPOSITIF CAMPUS CONNECTE – OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DU CENTRE (AG-CNAM-CENTRE)**

**Rapporteur : Fabien BERNAGOUT**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'octroyer à l'Association de gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers du Centre, au titre du dispositif « Campus connecté », une subvention de fonctionnement de 2720 € pour l'année scolaire 2021-2022,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/140     DISPOSITIF CAMPUS CONNECTE – CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA FONDATION INSA CENTRE-VAL DE LOIRE**

**Rapporteur : Fabien BERNAGOUT**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mécénat entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la Fondation INSA Centre-Val de Loire, au titre du dispositif « Campus connecté », octroyant à la Fondation un don de 1500 € au titre de l'année scolaire 2021/2022,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mécénat et tous les actes subsidiaires y afférents,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice correspondant.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**

**DEL22/141     BATIMENTS SPORTIFS ET CULTURELS - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY A L'A.D.E.S.L.I. (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SPORTIF ET DE LOISIRS DANS L'INDRE) – ANNEES 2022 A 2026**

**Rapporteur : Fabien MATHIEU**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :**

- d'adhérer à l'A.D.E.S.L.I (Association pour le Développement de l'Emploi Sportif et de Loisirs dans l'Indre)
- d'autoriser le Président à mandater l'appel à cotisation chaque année,
- d'inscrire le montant de la dépense au budget.

**Vote :**

**Approuvé à l'unanimité (45 voix pour)**